



Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 10 juin 2020

Présents : Marc DELECLUSE ; Marie Lise BOURGHELLE ; Maryse PAYEN ; Elisabeth ATMEARE ; Marie-Noëlle LEBRUN ; Marjorie DEFRETIN ; Alain GAUSIN ; Damien DALLA COSTA ; Annie MATHON ; Guido GHERARDINI ; Jean Marc MACKRE ; Eric MAJORCZYK ; Patrice WIESZCZOSZYNSKI ; Nadine DARCO.

Monsieur le Maire accuse réception de la démission du Conseil Municipal de Monsieur Luc Dupuich, remise en main propre par Nadine Darcq.

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Marjorie Defretin a été désignée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 27 MAI 2020

Le procès-verbal de séance du 27 mai 2020 a été adopté à l'unanimité.

III. ADOPTION DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

L'assemblée délibérante a approuvé le règlement du Conseil Municipal à l'unanimité.

IV. DELIBERATIONS

1. CREATION DE 1 POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Il a été proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur la création d'un poste de conseiller municipal délégué à la culture => Adopté à l'unanimité

2. ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Suite à la création d'un poste de conseiller municipal délégué, il y a lieu de procéder à son élection. Après un appel à candidatures, est reçue la candidature de Elisabeth ATMEARE.

A obtenu : Mme Elisabeth ATMEARE : quatorze voix.

Madame Elisabeth ATMEARE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée conseiller municipal délégué à la culture.

3. FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS, ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (*Nadine Darcq*) de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :

FONCTIONS	% DE L'INDICE BRUT TERMINALE 1027
Maire	51.6 %
Adjoints au maire	11.9 %
Conseiller municipal délégué	4.46 %
Conseiller municipal	1.5 %

4. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL – INSTANCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués représentant la commune dans les différentes instances intercommunales et locales. La désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des délégués à main levée et non au scrutin secret, compte tenu du nombre de commissions.

Les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le vote à main levée.

LES INSTANCES INTERCOMMUNALES :

- ❖ **Désignation des délégués du conseil municipal dans la Commission intercommunale Syndicat de Cohérence Intercommunale Territorial (SCOT) du grand douaisis (1 titulaire et 1 suppléant)**

Vu l'adhésion de la commune de Rieulay au Syndicat de Cohérence Intercommunale Territorial (SCOT) du Grand Douaisis, sont élus à la majorité absolue (14 voix) pour siéger au SCOT du grand Douaisis :

<u>Délégué titulaire</u> <i>Marc Delecluse</i>	<u>Délégué suppléant</u> <i>Marie lise Bourghelle</i>
---	--

- ❖ **Syndicat des communes intéressées du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut**

Vu l'adhésion de la commune de Rieulay au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, sont élus à la majorité absolue, par 14 voix, pour siéger au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut :

<u>Délégué titulaire</u> <i>Marc Delecluse</i>	<u>Délégué suppléant</u> <i>Damien Dalla Costa</i>
---	---

❖ **Désignation des délégués du conseil municipal au Syndicat Intercommunal de l'Aide à l'Enfance Inadaptée**

Vu l'adhésion de la commune de Rieulay au Syndicat Intercommunal de l'Aide à l'Enfance Inadaptée, sont élus à la majorité absolue, par 14 voix, pour siéger au Syndicat Intercommunal de l'Aide à l'Enfance Inadaptée :

<u>Délégué titulaire</u>	<u>Délégué suppléant</u>
1. Marie Lise Bourghelle 2. Alain Gausin	1. Annie Mathon 2. Patrice Wieszczyński

❖ **Désignation des délégués du conseil municipal dans la Commission intercommunale SIDEN France**

Vu l'adhésion de la commune de Rieulay au SIDEN France, est élu à la majorité absolue, par 14 voix, pour siéger au SIDEN France : Marc Delecluse - Délégué titulaire.

❖ **Désignation des délégués du conseil municipal Rieulay au Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe-Escaut (RIPESE)**

Vu l'adhésion de la commune de Rieulay au Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe-Escaut, sont élus à la majorité absolue (14 voix) pour siéger au Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe-Escaut :

<u>Délégué titulaire 1</u>	<u>Délégué titulaire 2</u>
Marie Noelle Lebrun	Annie Mathon

❖ **Désignation des délégués du conseil municipal au Syndicat de la piscine d'Hornaing (SIGFS)**

Vu l'adhésion de la commune de Rieulay au Syndicat de la piscine d'Hornaing (SIGFS), sont élus à la majorité absolue, par 14 voix, pour siéger au Syndicat de la piscine d'Hornaing :

<u>Délégué titulaire</u>	<u>Délégué suppléant</u>
1. Marc Delecluse 2. Maryse Payen	1. Guido Gherardini 2. Eric Majorczyk

❖ **Désignation des délégués du conseil municipal au Syndicat Intercommunal des Grangettes (SIGCVG)**

Vu l'adhésion de la commune de Rieulay au Syndicat Intercommunal des Grangettes (SIGCVG), sont élus à la majorité absolue, par 14 voix, pour siéger au Syndicat Intercommunal des Grangettes (SIGCVG) :

<u>Délégué titulaire</u>	<u>Délégué suppléant</u>
1. Marc Delecluse 2. Marie Lise Bourghelle	1. Maryse Payen 2. Guido Gherardini

❖ Désignation des représentants titulaires et Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est chargée d'évaluer les transferts de charges et de calculer les nouvelles attributions de compensation afin de garantir l'équilibre financier des transferts de compétences.

Conformément à la délibération du conseil communautaire, il appartient aux communes de désigner au sein de son conseil municipal, un membre titulaire et un membre suppléant pour constituer la commission.

Sont élus à la majorité absolue, par 14 voix, pour siéger à la CLECT :

<u>Délégué titulaire</u>	<u>Délégué suppléant</u>
<i>1. Marc Delecluse</i>	<i>1. Maryse Payen</i>

LES INSTANCES INTERCOMMUNALES :

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

❖ Commission communale d'action sociale

Sont élus à 14 voix, pour siéger à la Commission d'action sociale, les 6 membres suivants : Marie Lise Bourghelle, Marie Noelle Lebrun, Alain Gausin, Annie Mathon, Patrice Wieszczyński et Nadine Darcq.

❖ Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que le code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2.000 habitants, la commission est composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur régional/ Départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune, et réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposé sur délibération du conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Le tableau suivant a été proposé :

1- Marie Lise BOURGHELLE
2- Maryse PAYEN
3- Guido GHERARDINI
4- Alain GAUSIN
5- Marjorie DEFRETIN
6- Jean Marc MACKRE
7- Damien DALLA COSTA
8- Elisabeth ATMEARE
9- Marie Noelle LEBRUN
10- Eric MAJORCZIK
11- Annie MATHON
12- Patrice WIESZCZOSZYNSKI
13- Anne WIPLIEZ
14- Nadine DARCO
15- Malika KOMASA
16- Jean Paul LECLERCQ
17- Frédéric DHONT
18- Jean Michel CAULIEZ
19- Gérald NOVION
20- Jean-Robert MASCLET
21- Jean-Michel TOMASZEWSKI
22- Chantal DUCATILLON
23- José BRABANT
24- Jocelyne BOGAERT

= > Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la liste proposée.

❖ Commission d'appel d'offres

Sont élus à 14 voix, pour siéger à la Commission d'appel d'offres :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
1. Maryse Payen	1. Alain Gausin
2. Damien Dalla Costa	2. Patrice Wieszczoszynski
3. Nadine darcq	3. Elisabeth Atmeare

❖ Conseil d'école

Sont élus à 14 voix, pour siéger au Conseil d'école, les 2 membres suivants : Marc Delecluse et Marie Lise Bourghelle.

❖ **Office Municipal de la Culture**

Sont élus à 14 voix pour siéger à l'Office Municipal de la Culture, les 7 membres suivants : Marc Delecluse, Elisabeth Atmeare, Alain Gausin, Marie Lise Bourghelle, Maryse Pyen, Eric Majorczyk, et Nadine Darcq.

❖ **Office Municipal des Sports**

Sont élus à 14 voix, pour siéger à l'Office municipal des sports, les 4 membres suivants : Damien Dalla Costa, Guido Gherardini, Patrice Wieszczoszynski et Marjorie Defretin.

❖ **Commission jeunesse - Les Ch'ti bouts**

Sont élus à 14 voix, pour siéger commission jeunesse - Les Ch'ti bouts les 3 membres suivants : Marie Lise Bourghelle, Elisabeth Atmeare et Marie Noelle Lebrun.

❖ **Le délégué Correspondant Défense**

Est élu à 14 voix pour siéger en tant que le délégué correspondant défense : Guido Gherardini.